

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 juillet 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absentes : Mme Marie-Claude Lamarche
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse
au Cabinet du Maire

CE-2014-882-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-883-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-884-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 JUIN 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 juin 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-885-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 27 mai 2014 ;
 - de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire du 12 juin 2014.
-

CE-2014-886-DEC FIN DES CONVENTIONS ENTRE LA SHQ ET LES ORGANISMES GESTIONNAIRES DE LOGEMENTS SOCIAUX ET RETRAIT PROGRESSIF DU FINANCEMENT FÉDÉRAL

ATTENDU QUE les conventions d'exploitation entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et les organismes gestionnaires de logements sociaux prendront fin progressivement à partir de 2015;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral, par le biais de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), a annoncé son intention de retirer

progressivement son financement dans les habitations à loyer modique (HLM) entre 2015 et 2032;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne compte sur son territoire 387 HLM gérés par l'OMH et que les déficits d'exploitation sont assumés à 90% par la SHQ et à 10% par la Ville;

ATTENDU QUE sur le territoire de la Ville de Terrebonne, une première convention d'exploitation viendra à échéance en novembre 2020 pour huit (8) immeubles construits en 1970;

ATTENDU QU'à compter de mars 2016, un premier immeuble situé sur le territoire de la Ville de Terrebonne et abritant 43 logements sociaux sera touché par la fin du financement du gouvernement fédéral au terme d'une hypothèque contractée il y a 35 ans;

ATTENDU QUE la SHQ entend poursuivre sa collaboration avec les municipalités afin que celles-ci continuent à assumer en partie les déficits d'exploitation une fois qu'auront pris fin les conventions ou le financement par le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le financement du logement social et abordable dans le Grand Montréal est une responsabilité de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne entend poursuivre le développement de logements communautaires afin de répondre aux besoins pressants des familles, des personnes seules, des aînés et des personnes handicapées à la recherche d'un logement abordable;

ATTENDU QUE la fin des conventions d'exploitation avec la SHQ et le retrait du financement du gouvernement fédéral dans les HLM risquent d'avoir un impact important sur le développement de projets de logements communautaires et sur le maintien en bon état des immeubles existants, pour la plupart construits dans les années 1970 et 1980;

ATTENDU QUE sur le territoire de la Ville de Terrebonne, la plupart des logements sociaux gérés par l'OMH de Terrebonne nécessitent des travaux de rénovation majeurs;

ATTENDU la présentation faite par le directeur de l'OMH de Terrebonne dans le cadre d'une commission conjointe réunissant les membres de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine et la commission de l'administration et des finances;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-05-27/01 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 27 mai 2014 concernant la fin des conventions entre la SHQ et les organismes gestionnaires de logements sociaux et le retrait progressif du financement fédéral ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, conjointement avec les membres de la commission de l'administration et des finances, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt intitulé « État de situation - Fin des conventions d'exploitation et du financement fédéral des immeubles gérés par l'OMHT », dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le service du développement économique soit et est mandaté à entreprendre des démarches auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin de sensibiliser les municipalités du Grand Montréal sur les conséquences à court, moyen et long terme de la fin des conventions

d'exploitation et du retrait du financement fédéral dans le développement et le maintien en bon état des logements communautaires.

Que le service du développement économique de la Direction de l'urbanisme durable soit et est mandaté pour la confection d'un mémoire explicatif des coûts récurrents pour la Ville concernant la fin des conventions énumérées à la présente résolution et sur tout autre sujet pertinent relatif au logement social et abordable.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Table des préfets et des élus de la couronne nord.

**CE-2014-887-DEC SUIVI / RENCONTRE / REPRÉSENTANTS DU
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ
ET DE L'INCLUSION (MIDI)**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 93-02-2014 autorisant la Ville de Terrebonne à signer l'entente de partenariat en immigration dans la région de Lanaudière 2013-2018;

ATTENDU les obligations de la Ville liées à cette entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

ATTENDU QUE la Ville doit désigner un représentant au comité de gestion, suivi et évaluation de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Lanaudière;

ATTENDU QUE la Ville doit former un comité local d'analyse et de suivi des projets subventionnés par la Ville en vertu de l'entente en immigration signée avec le MIDI;

ATTENDU QUE ce comité local sera formé d'au moins un représentant de la Ville et d'un représentant du MIDI;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer dès maintenant le représentant municipal qui siègera au comité local d'analyse et de suivi de projets;

ATTENDU QUE la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine et la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme ont été mandatées par le conseil municipal (93-02-2014) pour agir à titre de gestionnaire de l'entente en immigration et analyser les projets soumis à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-05-27/02 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 27 mai 2014 concernant la nomination d'un représentant de la Ville de Terrebonne au comité local d'analyse et de suivi de projets, et ce, en vertu de l'entente en immigration signée avec le MIDI ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, conjointement avec les membres de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif nomme M. Jean-François Lévesque, chef du service soutien à la vie associative, à titre de représentant de la Ville de Terrebonne au comité de gestion, suivi et évaluation de la CRÉ de Lanaudière et au comité local d'analyse et de suivi de projets subventionnés par la Ville de Terrebonne en vertu de l'entente de partenariat en immigration dans la région de Lanaudière 2013-2018.

CE-2014-888-REC ADOPTION / PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE 2014 / IMMIGRATION

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 93-02-2014 autorisant la Ville de Terrebonne à signer l'entente de partenariat en immigration dans la région de Lanaudière 2013-2018;

ATTENDU QUE cette entente prévoit le versement d'une somme de 50 000\$ sur cinq (5) ans à la Ville de Terrebonne pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, soit une enveloppe globale de 250 000\$;

ATTENDU QUE la Ville coopère à la mise en œuvre de cette entente en contribuant financièrement pour un montant total maximum de 250 000\$, soit 50 000\$ par année sur cinq (5) ans, dont un montant de 5 000\$ annuellement affecté en ressources humaines et matérielles;

ATTENDU les obligations de la Ville liées à cette entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

ATTENDU QUE la Ville se doit de déposer un plan d'action préliminaire 2014 dans les 90 jours suivant l'entente avec le MIDI;

ATTENDU le projet de plan d'action préliminaire 2014 en immigration élaboré par la Direction du loisir et vie communautaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu à la commission;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-05-27/03 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 27 mai 2014 concernant l'adoption du plan d'action préliminaire 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, et de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption du plan d'action préliminaire 2014 découlant de la signature de l'entente en immigration signée avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

CE-2014-889-DEC AUTORISATION / MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT / PLAN D'ACTION EN IMMIGRATION / MANDAT

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 93-02-2014 autorisant la Ville de Terrebonne à signer l'entente de partenariat en immigration dans la région de Lanaudière 2013-2018;

ATTENDU QUE cette entente prévoit le versement d'une somme de 50 000\$ sur cinq (5) ans à la Ville de Terrebonne pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, soit une enveloppe globale de 250 000\$;

ATTENDU QUE la Ville coopère à la mise en œuvre de cette entente en contribuant financièrement pour un montant total maximum de 250 000\$, soit 50 000\$ par année sur cinq (5) ans, dont un montant de 5 000\$ annuellement affecté en ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE dans le projet de plan d'action préliminaire élaboré par la Direction du loisir et vie communautaire, il est proposé de produire un plan d'action municipal sur cinq (5) ans adapté à la clientèle immigrante afin d'agir en complémentarité avec les partenaires gouvernementaux, institutionnels et associatifs;

ATTENDU le peu d'expertise de la Ville en matière de services et d'activités facilitant l'accueil et l'intégration de la clientèle immigrante sur son territoire;

ATTENDU le document d'appel d'offres intitulé « Production d'un plan d'action: développement des services d'accueil et d'intégration économique, sociale, linguistique et culturelle des nouveaux arrivants sur le territoire de la Ville de Terrebonne », préparé par la Direction du loisir et vie communautaire dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-05-27/04 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 27 mai 2014 concernant l'obtention d'un mandat d'accompagnement professionnel pour la production d'un plan d'action sur cinq (5) ans visant à développer des services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, conjointement avec les membres de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif mandate la Direction du loisir et vie communautaire à solliciter un mandat d'accompagnement professionnel pour la production d'un plan d'action sur cinq (5) ans visant à développer des services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

**CE-2014-890-DEC ADOPTION / CADRE OPÉRATIONNEL ET
STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU COMITÉ
ACCESSIBILITÉ INTER-DIRECTIONS / SERVICE
MUNICIPAUX**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 494-09-2013 adoptant le premier Plan d'action quinquennal (2014-2018) de la nouvelle Politique « Vivre tous ensemble » regroupant les familles, les aînés et les personnes handicapées de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action 2014, un responsable du dossier « accessibilité » a été identifié dans chacune des huit (8) directions municipales touchées par la cinquantaine de mesures figurant au Plan d'action quinquennal;

ATTENDU QU'une autre mesure en 2014 consiste à former un «comité accessibilité inter-directions» qui aura pour principal mandat de collaborer avec les différentes directions à la mise en place des actions du plan qui touchent plus d'une direction;

ATTENDU QUE le comité ne s'est toujours pas réuni à ce jour et qu'il y a lieu de définir un cadre opérationnel et une structure de gouvernance municipale;

ATTENDU le document intitulé « Comité accessibilité inter-directions – cadre opérationnel et structure de gouvernance » élaboré par la Direction du loisir et vie communautaire dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-05-27/05 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 27 mai 2014 concernant l'adoption du cadre opérationnel et structure de gouvernance du comité accessibilité inter-directions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif adopte le cadre opérationnel et la structure de gouvernance municipale du comité accessibilité inter-directions de la Ville de Terrebonne.

**CE-2014-891-DEC ADOPTION / POLITIQUE « VIVRE TOUS ENSEMBLE »
/ CADRE DE FONCTIONNEMENT DE LA TABLE DE
CONCERTATION DES AÎNÉS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 494-09-2013 adoptant le premier Plan d'action quinquennal (2014-2018) de la nouvelle Politique « Vivre tous ensemble » regroupant les familles, les aînés et les personnes handicapées de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE dans le domaine d'intervention « Engagement citoyen et participation sociale », une action du Plan 2014 prévoit la mise en place d'une table de concertation des divers intervenants aînés sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le but de cette table de concertation consiste à soutenir et collaborer avec la Ville dans la réalisation des actions qui touchent les aînés;

ATTENDU l'ouverture de la Cité GénérAction 55+ en janvier 2014;

ATTENDU le document intitulé « Table de concertation des personnes aînées - Politique Vivre tous ensemble » préparé par la Direction du loisir et vie communautaire dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-05-27/06 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 27 mai 2014 concernant l'adoption de la mission et les objectifs entourant la mise en place de la table de concertation des divers intervenants aînés sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif adopte la mission et les objectifs entourant la mise en place de la table de concertation des divers intervenants aînés sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

**CE-2014-892-REC ÉVALUATION / FAISABILITÉ / DENSIFICATION D'UN
SITE RÉSIDENTIEL / MME LISE ROUSSEU ET
GROUPE CAMMISANO INC. / 3048, CHEMIN SAINT-
CHARLES**

ATTENDU la mise à jour du plan de requalification du 3048, chemin Saint-Charles en date du 10 juin 2014;

ATTENDU QUE la proposition n'expose pas les détails du projet afin d'apprécier et d'assurer une intégration optimale au milieu;

ATTENDU la nécessité d'avoir une bonne connaissance du projet pour émettre un avis sur la faisabilité d'un changement de zonage;

ATTENDU la décision du comité exécutif portant le numéro CE-2012-1585-DEC;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-06-12/01 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la faisabilité du projet afin de densifier le site résidentiel pour le 3048, chemin Saint-Charles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil de refuser la version datée du 10 juin 2014 en vue de l'implantation de deux (2) nouveaux immeubles à logements de trois (3) étages (57 logements au total) au 3048, chemin Saint-Charles étant donné que les plans-esquisses préliminaires n'exposent pas suffisamment les détails architecturaux, l'insertion au milieu, les

aménagements paysagers et les cibles énoncées initialement sur la préservation maximale des arbres et l'accès de qualité à la rivière.

**CE-2014-893-DEC IMPLANTATION DE SERVICE DE GARDE /
GARDERIE LE CERCLE MAGIQUE / RUE DE
L'HARRICANA / LES JARDINS D'ANGORA**

ATTENDU l'appel de projets du ministère de la Famille en octobre 2011 visant la création de 15 000 nouvelles places en service de garde subventionné au Québec avec un horizon de réalisation 2013-2016, représentant pour Terrebonne la création de 831 places subventionnées en installation;

ATTENDU QUE le projet de la garderie Le Cercle Magique a été retenu par le ministère de la Famille pour un agrandissement;

ATTENDU QUE l'emplacement actuel de la garderie au 2275, boulevard des Seigneurs n'est plus approprié pour une installation de 80 places ;

ATTENDU la demande d'implantation d'un service de garde en installation sur la rue de l'Harricana dans le projet Les Jardins d'Angora reçue au mois d'avril 2014;

ATTENDU QUE le projet représente 80 places subventionnées, un investissement total de l'ordre de 1,6 million de dollars;

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne permet pas l'usage de services de garde en installation dans la zone où est situé cet immeuble;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire visant à encadrer les services de garde en installation sera fait conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S-4.1.1);

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères et objectifs de la Ville de Terrebonne en matière d'aménagement et d'implantation de centre de la petite enfance et de garderie, notamment la sécurité, l'accessibilité, l'autonomie, la compatibilité ainsi que le milieu de vie pour les enfants.

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-06-12/02 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant l'implantation d'un service de garde sur la rue de l'Harricana ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve que l'usage de service de garde en installation (80 places) soit spécifiquement autorisé sur le lot numéro 4 993 038 du cadastre du Québec de la rue de l'Harricana dans le projet Les Jardins d'Angora.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée afin de préparer un projet de règlement en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S-4.1.1) visant à autoriser et encadrer l'usage de service de garde en installation sur cet immeuble.

**CE-2014-894-DEC MODIFICATION / AUTORISATION / FOURRIÈRE
MUNICIPALE / 3155, BOULEVARD DES
ENTREPRISES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire procéder à une location à long terme de l'immeuble situé au 3155, boulevard des Entreprises (lot 2 123 572 du cadastre du Québec) aux fins d'utilité publique, soit pour la fourrière municipale ou autre usage public;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne loue un espace pour la fourrière municipale intérieure d'une superficie de 8 600 pi² jusqu'au 30 avril 2016 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne loue un espace pour la fourrière municipale extérieure d'une superficie de 74 858 pi² jusqu'au 30 avril 2016;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-515-REC recommandant au conseil de prolonger le bail de vingt (20) ans, soit de la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2036, le tout conditionnel à permettre l'usage fourrière municipale et autres usages publics;

ATTENDU QUE le zonage de la zone 8660-58 ne permet pas le type d'usage requis pour la fourrière municipale et autres usages publics;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-06-12/03 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la modification de zonage pour permettre l'usage fourrière municipale et autres usages publics pour le lot numéro 2 123 572 du cadastre du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'urbanisme durable, afin de modifier le règlement de zonage pour permettre l'usage fourrière municipale et autres usages publics pour le lot numéro 2 123 572 du cadastre du Québec situé dans la zone 8964-69.

**CE-2014-895-DEC DÉNOMINATION DE RUE / PRÈS DE LA RUE CAMUS
/ RUE RENÉ-RICHARD**

ATTENDU QU'une nouvelle rue projetée dans le secteur de la rue Camus doit être désignée;

ATTENDU QUE plusieurs rues du secteur sont nommées en l'honneur de peintres québécois illustres;

ATTENDU QU'il est opportun de conserver une même thématique;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-06-12/04 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant la dénomination d'une rue près de la rue Camus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif accepte que la voie de communication située près de la rue Camus soit et est désignée la rue **René-Richard** (lot numéro 5 275 152 du cadastre du Québec).

QUE la Direction de l'urbanisme durable formalise une demande à cette fin auprès de la Commission de toponymie du Québec.

CE-2014-896-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 10 JUIN 2014

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 10 juin 2014, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CC-2014-06-10/01 Interdiction de stationnement sur la rue Effingham, entre le 1730 et le 1720 du côté du bâtiment ;

CC-2014-06-10/02 Interdiction de stationnement face du 766, rue Ernest-S.-Mathieu, devant l'entrée de la rue Saint-Paul ;

CC-2014-06-10/03	Interdiction de virage à droite au feu rouge, à l'intersection du chemin Saint-Charles et de la montée des Pionniers, direction sud-est, entre 8h et 22h ;
CC-2014-06-10/05	Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue Simone-Berthiaume, à l'intersection de la rue Aline-Prud'homme ;
CC-2014-06-10/07	Installation de panneaux « stationnement 120 minutes, du lundi au vendredi de 7h à 17h », dans le stationnement du parc Saint-Sacrement, face à la Caisse populaire ;
CC-2014-06-10/10	Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions de la rue Notre-Dame, à l'intersection de la rue Léon-Martel ;
CC-2014-06-10/11	Installation d'une mesure de modération de la circulation face au 660 et 661, rue Joseph-Vaillancourt.

**CE-2014-897-DEC BAIL / RESTAURANTS BYGS SMOKED MEAT INC. /
OCCUPATION D'UNE EMPRISE MUNICIPALE / RUE
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER**

ATTENDU la demande du Restaurants Bygs Smoked Meat inc. concernant l'empiètement sur une partie du terrain de la Ville de Terrebonne pour des fins d'usage de terrasse ;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre cette utilisation ;

ATTENDU le protocole d'entente signé par le demandeur dans le cadre d'un usage conditionnel ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance du projet de bail ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail à intervenir avec Restaurants Bygs Smoked Meat inc., joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, relativement à la location d'un terrain sur la rue Saint-François-Xavier, et ce, pour une durée d'un (1) an, lequel pourra être renouvelé d'année en année, le tout pour un montant de 350\$ par année.

**CE-2014-898-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE
DÉNEIGEMENT / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 335 764,77\$ préparée le 19 juin 2014 ;
 - la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 32 136,66\$ préparée le 18 juin 2014 ;
 - la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 11 687,39\$ préparée le 18 juin 2014.
-

**CE-2014-899-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 147 563,06\$ préparée le 126 juin 2014 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 403 453,49\$ préparée le 26 juin 2014.

**CE-2014-900-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / BLE-
030614-RL / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-030614-RL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire dans le dossier numéro BLE-030614-RL.

**CE-2014-901-DEC NOMINATION / TECHNICIENNE EN DOCU-
MENTATION / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de technicienne en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Carole Ayotte au poste de technicienne en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 14 juillet 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2014-902-DEC PROLONGATION / CONTRAT DE TRAVAIL /
CHARGÉS DE PROJET / SERVICE DE LA VOIRIE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, relativement à la nécessité de prolonger les services du chargé de projets au service de la voirie afin d'assurer la bonne marche des opérations ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif entérine la prolongation, rétroactivement jusqu'au vendredi 9 mai 2014, les services de M. Jean-Guy Raymond au poste de chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Jean-Guy Raymond.

**CE-2014-903-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE
VENTILATION DE CERTAINS IMMEUBLES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services d'entretien des systèmes de contrôle de ventilation de certains immeubles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *l'entretien des systèmes de contrôle de ventilation de certains immeubles, et ce, pour un contrat d'un(1) an avec quatre (4) options de renouvellement* ».

CE-2014-904-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 91 100\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro
1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) 91 100\$

AUX postes budgétaires numéros

1-02-970-00-111	(salaire régulier)	70 100\$
1-02-970-00-210	(régime de retraite)	6 300\$
1-02-970-00-220	(R.R.Q.)	2 200\$
1-02-970-00-230	(Assurance-emploi)	1 200\$
1-02-970-00-240	(Fonds des services de santé)	3 400\$
1-02-970-00-250	(C.S.S.T.)	1 600\$
1-02-970-00-260	(Assurance collective)	3 800\$
1-02-970-00-270	(Régime québécois D'assurance parentale)	700\$
1-02-310-00-649	(Pièces et accessoires)	1 800\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2014-0313 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

**CE-2014-905-DEC AVIS D'ENTRAVE / RACCORDEMENT AUX
SERVICES PUBLICS / 7260, BOULEVARD LAURIER**

ATTENDU la demande de raccordement pour le lot vacant numéro 1 889 901 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE ce lot n'est pas desservi et que la construction d'un poste d'essence Ultramar nécessite un branchement à l'égout et à l'aqueduc sur la rue de l'Hortensia ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture de la rue de l'Hortensia, entre le boulevard Laurier et la rue de la Grive, pour le raccordement du 7260, boulevard Laurier aux services publics.

Que la circulation soit déviée les 8, 9 et 10 juillet 2014 selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire intégrante.

**CE-2014-906-REC AUTORISATION / PRÉSENTATION DE DEMANDES
DE SUBVENTION / FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ
PHYSIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a dévoilé une enveloppe additionnelle dans le Programme de soutien aux installations sportives et que ce programme vise à permettre, à la faveur d'une aide financière, la construction ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ;

ATTENDU QUE ce programme annuel, doté d'une nouvelle enveloppe de plusieurs millions, permet normalement aux demandeurs d'obtenir le remboursement de 50% des coûts de construction ainsi que certains autres frais incidents ;

ATTENDU QUE la période d'inscription finale au programme sera rapidement dévoilée pendant la période estivale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la présentation de demandes de subvention pour le parc Philippe-Villeneuve au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport confirmant que la Ville de Terrebonne s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des projets une fois la réalisation complétée.

Que le directeur ou l'adjoint au directeur du loisir et vie communautaire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite demande de subvention.

**CE-2014-907-DEC SUBVENTIONS FINALES / HIVER ET PRINTEMPS
2014 / MUSIC-O-CHOEUR / RELOCALISATION /
GRÈVE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif accorde une subvention au montant de 1 148,92\$ à l'organisme Music-O-Choeur, et ce, dans le cadre de la relocalisation pendant la grève des surveillants-concierges.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0316 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-908-DEC RÉSERVATION DE PARC / TOURNÉE ANCIENS
CANADIENS / ÉQUINOXE SPORTS / PARC
CHARLES-BRUNEAU / 10 AOÛT 2014**

ATTENDU la demande de la société Équinoxe Sport pour tenir une joute de balle molle dans le cadre de la Tournée des Anciens Canadiens, le dimanche 10 août 2014, de 13h30 à 16h30 au parc Charles-Bruneau (le terrain de balle sera à la disposition de l'organisation de 8h à 18h);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la société Équinoxe Sport à tenir une joute de balle molle dans le cadre de la Tournée des Anciens Canadiens au parc Charles-Bruneau le 10 août prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur les sites pour la durée de l'activité.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'activité identifiés ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente ou le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur les sites; toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2014-909-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONSTRUCTION D'UN JEU D'EAU / PARC JEAN-
GUY-CHAPUT**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-533-DEC mandatant la firme EnviroServices inc. pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un jardin d'eau au parc Jean-Guy-Chaput ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'un jardin d'eau au parc Jean-Guy-Chaput ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **la construction du jeu d'eau du parc Jean-Guy-Chaput** ».

**CE-2014-910-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONSTRUCTION D'UN JEU D'EAU / PARC MARCEL-
DE LA SABLONNIÈRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-245-DEC mandatant la firme EnviroServices inc. pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un jardin d'eau au parc Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'un jardin d'eau au parc Marcel-De La Sablonnière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **la construction du jeu d'eau du parc Marcel-De La Sablonnière** ».

CE-2014-911-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARCS DONAT-BÉLISLE, DE CHABLIS, DES OUTARDES, PARC-ÉCOLE LA SABLIERE, PARC-ÉCOLE ESTHER-BLONDIN ET LA CONSTRUCTION DU PARC BARIBAULT

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement des parcs Baribault, Esther-Blondin, La Sablière, Donat-Bélisle, Chablis et des Outardes (SA14-6033) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 juin 2014 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 juin 2014, à savoir :

Construction Vert Dure inc.	481 908,51\$ t.t.c.
Pavatech inc.	564 868,15\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	568 199,55\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	572 002,92\$ t.t.c.
Les Entreprises V.G. inc.	595 588,90\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Vert Dure inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 25 juin 2014 par M. Guy Roy, architecte paysagiste et directeur, division paysage, de la firme Déom+Paré, experts-conseils inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 26 juin 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 539 232,75\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification juridique de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, en date du 2 juillet 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Vert Dure inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 2 juillet 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **CONSTRUCTION VERT DURE INC.**, datée du 23 juin 2014, pour des travaux d'aménagement des parcs Baribault, Esther-Blondin, La Sablière, Donat-Bélisle, Chablis et des Outardes, le tout pour un montant de 419 142\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 604. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0311 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-912-REC SOUMISSION / LOCATION DU PARC DE PHOTOCOPIEURS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la location de copieurs multifonctions sur papier Bond (SA14-8008) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 mai 2014 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 juin 2014 à 11h02, à savoir :

Les Équipements de bureau des Laurentides / E.B.L. inc.	901 220,04\$ t.t.c.
Copicom solutions inc. / Kyocera Mita Canada Itée	992 004,30\$ t.t.c.

Solutions d'affaires Konika Minolta (Montréal) inc.	1 107 505,89\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
GDP Groupe inc. / agent autorisé Xerox	1 122 730,88\$ t.t.c.
Équipement de bureau Joliette inc. / EBJ inc.	1 136 665,85\$ t.t.c.
Ricoh Canada inc.	1 203 098,40\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Les Équipements de bureau des Laurentides / E.B.L. inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 juin 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 373 775\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 juin 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LES ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DES LAURENTIDES / E.B.L. INC.**, datée du 10 juin 2014, pour la location de copieurs multifonctions sur papier Bond, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, au coût par copie de 0,0208\$ pour le noir et blanc et au coût de 0,0690\$ pour la couleur. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0307 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2014-913-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire